

TWISTER

love car

REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1** Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'adhérent, celui-ci sera avisé des conditions d'acceptations, le jour de la présentation de son véhicule.
- Article 2** Toutes personnes désirant faire partie du Club se doivent de remplir les modalités d'inscription prévues.
- Article 3** L'adhérent qui ne désire pas se réinscrire l'année suivante devra rendre la carte d'inscription, les tee-shirts, les autocollants et la plaque du Club.
- Article 4** Les adhérents seront informés des rassemblements prévus au cours de l'année.
Ils devront respecter le règlement Intérieur ainsi que celui des Clubs organisateurs sous peine de rejet.
Lors des manifestations, ils devront respecter les lieux.
L'utilisation du système audio sera autorisée mais avec respect pour le voisinage.
Interdiction à la consommation de stupéfiants et d'alcools lors des réunions et des rassemblements.
Le Club se dégage de toutes responsabilités en cas de dégradations, de vols, d'incendie et d'accidents.
- Article 5** Attention au-delà de six mois d'absence, vous ne serez plus considéré comme membre du Club sauf cas exceptionnels (appréciation du Bureau).
- Article 6** La participation, lors du meeting annuel, sera obligatoire ainsi qu'à la mise en place des matériels.
- Article 7** **Pensez à la réputation du Club, respectez les lois en vigueur sur la route.**
La Gendarmerie et la Police Nationale se verront informées de l'identité du ou des responsables qui auront causé des dégâts matériels et/ou corporels importants. Ces derniers seront renvoyés.
- Article 8** Lors de la vente du véhicule, l'adhérent devra, obligatoirement, décoller les autocollants et les remettre aux Responsables du Bureau.